

## RÈGLEMENT 71-2018

### RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

1. Le conseil ordonne l'exécution des travaux ci-dessous et leur affecte les montants suivants pour le paiement du coût de ces travaux de la façon indiquée ci-dessous :

<u>Type de travaux</u>	<u>Montant de la dépense</u>	<u>Source de financement</u>	<u>Certificat du trésorier</u>
○ Changement et mise aux normes de feux de circulation	250 000 \$	Fonds de roulement	CT18-010
○ Aménagement de bordures sur l'avenue de Montréal-Est	147 000 \$	Surplus	CT18-010
○ Travaux bonifiés au CRER	2 388 324 \$	Surplus	CT18-017
○ Réfection de pavage (avenue Marien entre le boulevard Métropolitain et le boulevard Henri-Bourassa)	1 490 000 \$	Fonds de carrière	CT18-010
○ Réfection de fondations en BCR et de la chaussée sur l'avenue Broadway Nord	306 000 \$	Surplus	CT18-010
○ Rajeunissement rues et trottoirs	150 000 \$	Surplus	CT18-010
○ Relampage au DEL de lampadaires de rues (phase 2)	91 485 \$	02-340-00-640	CT18-010
○ Achat et plantation d'arbres (divers secteurs)	30 000 \$	02-320-20-626	CT18-010
○ Ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques	30 000 \$	02-355-00-640	CT18-010
○ Achat et implantation finale des compteurs d'eau	15 000 \$	02-413-00-640	CT18-010
○ Achat de bacs hors foyer	20 475 \$	02-452-12-446	CT18-010

2. Tous les montants non engagés pour les fins auxquelles ils sont affectés au 31 décembre 2018 seront retournés au fonds général de la Ville.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*Robert Coutu (S)*

ROBERT COUTU  
Maire

*Roch Sergerie (S)*

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier